Image not found or type unknown

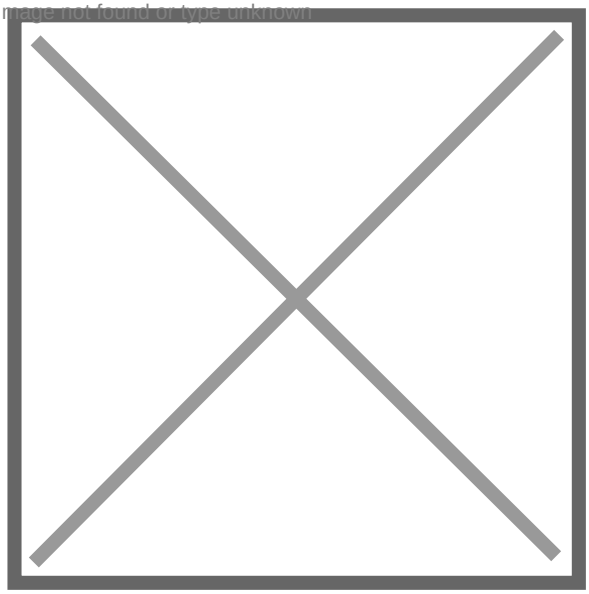

Demande de de conseil pour une regularisation de sejour

Par **allan77**, le **10/12/2009** à **14:56**

Bonjour,
Maitre,je viens par cette derniere vous exposer mon cas:
je suis rentré en france depuis 2001 avec un visa étudiant que j'ai toujours renouvelé jusqu'en 2007 ou j'ai eu un refus de renouvelement de sejour et une oqtf,de la meme année avant le refus de renouvelement de sejour,je m'etais marié mais avec une etrangere aussi.en 2007 toujours on a eu un garçon qui a 2 ans aujourdh'hui.
concernant ma femme elle est toujours etudiante et renouvele toujours son sejour,le dernier a été renouvelé il y'a deux jours.
Maitre je voudrai savoir s'il y'avait une chance pour moi d'etre regularisé ne serait dans cadre d'une vie privée et faimiale,notre enfant fréquente toujours la créche,il est bien integré,on a nos contrats de locations a nos deux noms,les contrats de Edf,bref tout,et ces contrats sont tous de 2006.
s'il vous plait ,la je ne sais plus quoi faire,je suis desesperé sans boulot,sans ressource car partout ou je vais on me demande le cesame et avec une femme et un enfant ce n'est pas facile.
j'attends avec impatience votre reponse.

Par **chris_ldv**, le **10/12/2009** à **20:20**

Bonjour,

Votre épouse étant étrangère et votre enfant ne pouvant pas bénéficier dans l'immédiat de la

nationalité française: http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/N111.xhtml vous ne pouvez pas obtenir un titre de séjour de plein droit.

Vous pouvez solliciter un titre de séjour vie privée et familiale: http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F2209.xhtml#N100ED
mais son octroi est discrétionnaire (en clair cela peut vous être refusé).

Votre visa étudiant ayant été renouvelé de 2001 à 2007 (soit 6 ans) il parait difficile de solliciter un titre de séjour, à fortiori si un ordre de quitter le territoire français vous a déjà été signifié il y a déjà 2 ans ... et que vous ne l'avez pas respecté.

Enfin un titre de séjour a très peu de chance de vous être accordé si vous ne pouvez pas justifier de ressources, puisque sans emploi.

Salutations,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés